

**COMMUNE  
DE  
VELESMES-ECHEVANNE  
70100**

Mail : commune-de-velesmes@orange.fr

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

**Séance du 22 juillet 2025**

Par la suite d'une convocation en date du 15 juillet 2025, les membres composant le conseil municipal de la commune de Velesmes-Echevanne se sont réunis en date du 22 juillet 2025, en Mairie à 20h, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Paul GEOFFROY, Maire.

**Membres présents** : Céline BERTHIER, Stéphane GAULIARD, Jean-Paul GEOFFROY, Thierry JACQUIN, Laurent JARROT, Manon JAYET, Simon LAFFAITEUR, Frédéric MOREL et Stéphane PARIS forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Membre absent excusé ayant donné mandat de vote** : Philippe RACINE à Manon JAYET, Christelle ROBBE à Céline BERTHIER

**Membre absent excusé** :

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a constaté que le quorum est atteint et il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : le conseil municipal a désigné Mme Manon JAYET, pour remplir les fonctions de secrétaire.

\*\*\*\*\*

Le Président de séance informe de la suppression du point concernant l'attribution des lots et de l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- Déclaration sans suite de la procédure d'appel d'offre,
- Plan de financement, projet de desserte forestière

- **Procès-verbal de la séance du 3 juin 2025**

Le procès-verbal de la séance du 3 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

**1 – Mise à disposition de l'agent communal**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande du Syndicat Scolaire de la Fontaine :

L'entretien de l'école et du centre d'accueil périscolaire nécessite régulièrement l'intervention de l'agent technique principal 2<sup>ème</sup> classe de la commune de Velesmes-Echevanne, pour des travaux tels que la tonte, les réparations, le changement de luminaires, et diverses tâches.

Le Président propose de mettre en place une convention de mise à disposition entre le Syndicat Scolaire et la Commune de Velesmes-Echevanne, employeur de l'agent technique principal 2<sup>ème</sup> classe, pour une durée de 3 ans.

Le nombre d'heures annuelles prévisionnel s'élève à 30 heures, les heures réellement effectuées seront précisées dans un état récapitulatif annuel transmis en fin d'année afin que la Commune puisse facturer les heures réalisées au syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la mise à disposition et accepte la signature de la convention correspondante.

**Abstention : 1**

**Pour : 10**

## **2 – Déclaration sans suite de la procédure d'appel d'offre**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir une déclaration sans suite de la procédure d'appel d'offre, dans le cadre de la réhabilitation de la salle des fêtes, aux motifs d'intérêt général juridique et technique.

Un nouvel appel d'offre sera lancé d'ici octobre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare sans suite la procédure d'appel d'offre.

**Vote à l'unanimité**

## **3 – Plan de financement – projet de desserte forestière**

Monsieur le Maire informe les conseillers de la nécessité de délibérer sur la validation du plan de financement du projet de desserte forestière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Sollicite l'octroi d'une aide publique dans le cadre de l'intervention régionale "Investissements dans les dessertes forestières", déclinée de l'intervention 73.06 du Plan Stratégique National français en Bourgogne-Franche-Comté, destinée à financer l'opération :
  - Prestations de travaux pour la création de 1,523 km de route forestière, la création de 0,295 km de piste forestière et la création de quatre places de retournement/chargement.
  - Prestations de maîtrise d'œuvre des travaux ;
  - Prestations de suivi de dossier ;
  - Prestations réalisées sur les parcelles cadastrales : OC 1 à 20
  - Les parcelles cadastrales dans lesquelles sont réalisés ces travaux bénéficient du régime forestier conformément à l'arrêté d'aménagement en date du 29/08/2014.
  - Le montant estimatif des travaux nécessaires au projet s'élève à .....214 000,93 € HT (A)
  - Le montant éligible du projet s'élève à .....214 000,93 € HT (B)
  - Le montant de la subvention (65%) sollicitée s'élève à .....132 727,89 € (C)
- Approuve le plan de financement suivant :
  - Subvention sollicitée ([C]).....132 727,89 €
  - Autofinancement..... 81 273,04 €
- S'engage à ne pas solliciter d'autres aides publiques pour ce projet et à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention : cette part d'autofinancement communal variera en conséquence selon l'attribution effective de l'aide Région-FEADER. Le Conseil municipal prend acte que le taux de subvention ne pourra dépasser 80% d'aides publiques, un autofinancement communal minimal de 20%.
- S'engage à inscrire chaque année au budget de la commune, les sommes nécessaires à la bonne conduite des plantations et à l'entretien des équipements financés ;
- S'engage à commencer l'opération dans un délai d'un an à compter de la notification de la décision de subvention ;
- S'engage à réaliser la totalité des travaux prévus au projet dans les délais impartis ;
- S'engage à respecter les règles de la commande publique ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

**Vote à l'unanimité**

## Questions diverses :

- Préavis déposé par la MAM le 27/06/2025 pour le logement situé au 9 route de Vesoul.
- Informer les locataires de la place de l'église par écrit des travaux de réhabilitation à venir, ainsi que d'une modification de leur espace extérieur.
- Salle des fêtes : les travaux débuteront au 1<sup>er</sup> janvier 2026.  
La salle pourra être louée aux associations ou aux particuliers jusqu'au 19 décembre 2025.  
Informé les associations qui ont stocké du matériel dans la salle, pour qu'ils vident avant la fin de l'année (Source Vive, Gym, Paroisse).
- Travaux stade pour maintien classement T5 : dépôt d'une demande de subvention par le club pour le projet de sécurisation de l'installation pour un coût de 3 467.98 € subventionné à 50% soit un coût pour la commune d'environ 1 700 €.
- Fermeture de la Mairie : du 11 au 15 août 2025.
- Prévoir des graviers pour recouvrir le goudron de la route située devant l'école, lors des fortes chaleurs.
- Fossé qui traverse la parcelle de chez Sébastien Fuin : permettre l'accès pour l'entretien à l'agent communal ou entretien à la charge du particulier.
- Prévoir le curage du fossé depuis l'entrée d'Echevanne jusque devant chez Hervé Chain, demander un devis.
- Faire un devis pour du point à temps pour reboucher les trous sur la route entre Velesmes et Echevanne.

Fin de séance à 23h

Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Thierry JAGUIN

